

Je ne veux pas, je le dis en toute franchise, que nous renoncions à négocier une convention de commerce avec l'Australie. Un traité comporte beaucoup d'avantages et je tiens pour acquis que si le Gouvernement annule le présent traité, il en négociera un autre qui ne s'appuiera pas sur l'injuste inégalité de traitement qui marque celui-ci. Voilà pour quel motif j'appuie l'amendement, je vise à remplacer le présent traité par un meilleur.

M. JOHN MILLAR (Qu'Appelle): Au cours de cette discussion, nous avons beaucoup entendu parler de l'avis des diverses associations d'industrie laitière, mais pas assez de l'avis des producteurs eux-mêmes. Je vais consigner la déclaration d'un laitier marquant de la Saskatchewan. Auparavant, je mentionnerai le compte rendu de l'assemblée tenue à Winnipeg, le 6 février dernier, par l'association des laitiers du Manitoba. M. P. E. Reid, commissaire de l'industrie laitière de la Saskatchewan a porté la parole devant les membres de l'association. Voici ce qu'il a déclaré suivant le compte rendu du *Free Press* de Winnipeg:

L'an dernier, la Saskatchewan a produit un excédent exportable de produits laitiers, c'est-à-dire qu'elle en a exporté. Inutile de s'attendre que les cultivateurs s'adonneront à l'industrie laitière quand d'autres branches de l'agriculture leur rapportent davantage et avec moins d'efforts.

Selon le même correspondant, les discours prononcés par le docteur Marker, de l'Alberta, et M. Gibson, du Manitoba, ne contenaient pas la moindre mention de la convention de commerce avec l'Australie. C'est fort significatif. Ils ont appuyé sur la qualité et la quantité de la production et, par voie de déduction, on peut présumer qu'ils ne se préoccupent pas des débouchés et des débouchés avantageux, pourvu que nous améliorions la qualité et accroissions la quantité de nos produits. Le rédacteur ajoute:

Ces vœux de congressistes n'ont pas toute l'importance que certaines gens leur attribuent.

Je tiens aussi à citer une partie de la lettre écrite par M. Henry Thompson, cultivateur laitier important de Fairlight, Saskatchewan, depuis vingt-deux ans, et membre d'une association d'industrie laitière. Il écrit:

Je suis fermement d'avis que le rétablissement du droit douanier n'avantagerait pas du tout les producteurs. La plus grande difficulté à laquelle nous sommes toujours en butte, c'est le bénéfice excessif du fabricant en Saskatchewan. Au congrès, certaines gens manœuvrent pour faire adopter toujours un vœu semblable.

Dans une autre partie de sa lettre, il ajoute:

Lors du congrès mixte des crémèries tenu à l'hôtel Saskatchewan, à Regina, il y a deux ans, quelques six semaines avant le présent congrès, le prix établi pour cette qualité était

[M. Campbell.]

de 45 c. la livre, en f.a.b. Regina, mais le prix est tombé de 3 c. aux dépens du protecteur; en causant avec un gérant important d'une crémèrie de la ville, il m'a dit quelque temps après qu'il n'y avait aucune cause locale justifiant cette diminution de prix, car sa crémèrie ne pouvait suppléer à la demande pour cette qualité de crème, et elle aurait pu augmenter le prix jusqu'à 50 c. et en faire bénéficier le producteur, sans nullement se nuire; sa crémèrie a d'ailleurs servi un dividende de plus de 10 p. 100 au cours de la même année.

M. Thompson décrit ensuite la manière dont ces congrès sont tenus. Il s'exprime comme suit:

Après avoir écouté assez longtemps,—niais que nous sommes,—ces magnifiques discours, et après avoir dit carrément et plutôt brusquement que nous n'étions pas en faveur de ces vœux préparés d'avance,—car on les prépare ainsi d'avance,—il était curieux de voir le président s'agiter, consulter sa montre et nous dire de ne pas oublier que d'autres orateurs devraient parler et ajouter: "Je crains d'avoir à écourter cette discussion; je le regrette beaucoup."

Voilà ce qu'un important laitier de la Saskatchewan pense de ces vœux concernant la protection sur le beurre; il dit qu'ils sont préparés d'avance, que ce sont de vieux clichés.

L'honorable député de Vancouver-Nord (M. McRae) a fait allusion à l'attitude d'un grand fabricant concernant le traité australien. Il a dit que les fabricants appuyaient la demande de l'association des laitiers. Cela ne me surprend pas du tout. Seulement, je me demande à quel point de vue il se plaçait; croyait-il que d'ici peu le prix du beurre au Canada,—pourvu que le droit soit augmenté de 4c. par livre, ce qui accroîtrait la production et diminuerait la consommation,—sera tel que son exportation se fera toute l'année, et que ses ouvriers obtiendront un beurre meilleur marché qu'à présent? Est-ce cela qu'il croyait? Peut-être. Autre raison peut-être, c'est qu'en appuyant l'association des laitiers, les fabricants s'alliaient avec ceux qui sont censés représenter le cultivateur; cela ne faisait que rendre plus forte leur demande de protection pour l'industrie manufacturière.

J'ai écouté les discours avec beaucoup d'intérêt, surtout ceux des honorables députés qui sont immédiatement vis-à-vis. J'ai trouvé que si sous certains rapports leur raisonnement était bon, leurs conclusions étaient erronées. Prenons par exemple le raisonnement de l'honorable député de Red Deer (M. Speakman); il était très clair, très logique, mais il a fini par conclure que le tout petit profit que le cultivateur pourrait temporairement en tirer valait bien son appui. C'est précisément là où nous différons d'opinion. Qu'importe que le principe de la protection soit en jeu; mes honorables amis de ce coin-là de la Chambre ont eu tort de changer d'opinion au sujet de